M. Vacquerie a porté un toast aux interprètes du chef-d'œuvre d'Hugo.

M. Got a remercié M. Vacquerie et a dit qu'ils avaient fait tous leurs efforts pour la gloire du Maître.

Les troubles de Toulouse

Toulouse, 17 déc.

En réponse à la lettre des étudiants demandant son intervention, M. Paul de Cassagnac a envoyé le télégramme suivant :

« Reçois protestation étudiants. Vais m'entendre immédiatement avec M. Constans pour voir ce que nous pouvons faire. Remerciez vos amis de leur témoignage de confiance. J'en suis fier, CASSAGNAC. »

M. Bonfils, doyen de la Faculté de droit, a demandé la fermeture provisoire de la faculté dans le cas où le concours de M. Hue continuerait à être mis en quarantaine par les étudiants.

Elections municipales du Gros Caillou

Paris, 17 déc.

MM. Dreyfus	1351 voix
Sauton	1197
Annfleur	936

Il y a ballottage.

Election d'un conseiller général

Nantes, 17 décembre.

Dans l'élection au Conseil général qui a eu lieu aujourd'hui à Nantes, M. Martin, candidat des comités républicains, a été élu par 2,000 voix environ.

M. Mérot du Barré, candidat conservateur, n'obtient qu'un millier de voix environ.

Un instituteur condamné

Paris, 17 décembre.

La cour d'assises de la Loire jugeait, le 12 décembre courant, un instituteur *laïque*, le sieur Jean-Louis Tranchant, instituteur laïque communal à Chagnon, canton de Rive-de-Gier.

Cet instituteur chargé d'initier ses élèves à la pure morale civique avait cru pouvoir étendre son programme et s'était livré sur deux de ses élèves, des enfants âgés de moins de treize ans, à de nombreux attentats à la pudeur.

Reconnu coupable par le jury, Tranchant s'est vu condamner à cinq ans de réclusion pendant lesquels il pourra méditer à son aise dans le silence d'une maison centrale, sur les beautés de la morale civique.

Réunion publique et contradictoire à Paris

Les royalistes ont donné hier, salle Lévis, une réunion publique et contradictoire.

Un grand nombre de bonapartistes et de socialistes avaient répondu à l'appel. C'est assez dire que la discussion n'a pas été toujours des plus calmes et que le président, M. Nicoullaud, a eu fort à faire.

MM. G. Berry, légitimiste, Blum, bonapartiste et Guillard, anarchiste, ont pris successivement la parole. On s'est séparé aux cris de : Vive le roi ! et de Vive l'Empire !

Mort de M. Remington

Paris, 18 déc.

On annonce la mort de M. Remington, inventeur du fusil qui porte son nom.

Un terrible incendie

Le Puy, 17 déc.

Un violent incendie a éclaté cette nuit, à trois heures du matin, au Puy.

Malgré la promptitude des secours et le dévouement de tous, plusieurs personnes ont péri.

On a retiré six cadavres des décombres, et on craint que deux autres ne s'y trouvent encore.

Une jeune fille a sauté par une fenêtre. Elle a été transportée à l'hôpital dans un état désespéré.

MOUVEMENT ANARCHISTE

Une mystérieuse évasion

Paris, 17 décembre.

Le correspondant du *Journal de Genève* affirme qu'il y a trois jours on a saisi « chez un employé d'un ministère » un plan d'évasion des accusés de Montceau-les-Mines, aujourd'hui détenus à Riom.

Condamnations d'anarchistes

Charolles, 17 déc.

On nous télégraphie de Charolles qu'après le réquisitoire énergique du procureur de la République, le tribunal de cette ville a condamné à six mois de prison les anarchistes Merle et Tortois, prévenus de menaces de mort par écrit pendant les derniers troubles. Il ne reste plus aucun détenu à Charolles. Les autres accusés ont été dirigés sur Lyon.

ÉTRANGER

Le mouvement commercial franco-allemand

Berlin, 17 déc.

La note officieuse de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* à l'adresse des négociants français est vivement critiquée et considérée comme ridicule par la *Correspondance libre-échangiste*, qui la traite d'intervention aussi absurde que maladroite et grossière (*plump*) dans les relations commerciales des deux pays. Jamais, dit la *Correspondance*, l'exportation allemande pour la France n'avait atteint un chiffre aussi élevé que l'année dernière. Ce chiffre est de 454 millions contre 383 millions d'exportation française pour l'Allemagne.

Dans les cercles officiels, on dit que cette brusquerie de la note officieuse est en désaccord complet avec le ton des rapports diplomatiques entre la France et l'Allemagne, rapports qui seraient des plus satisfaisants.

Dans les sphères parlementaires, on s'attend à quelque demande de crédit considérable de la part du ministère de la guerre. C'est ainsi qu'on expliquerait les articles alarmistes réitérés de la presse officieuse, soit sur les préparatifs militaires de la Russie, soit sur l'armement défectueux de l'Italie, soit enfin sur la nécessité de compléter le réseau des voies ferrées de l'Est, etc.

Elections au Reichstag allemand

Metz, 17 déc.

M. Antoine, candidat de la protestation française est élu.

LA CONFÉRENCE

LOUISE MICHEL — JULES GUESDE

La salle

La conférence annoncée pour quatre heures, à la salle Dominique, a commencé à l'heure précise. Deux mille personnes s'entassaient debout dans le parvis et dans les galeries de la salle Dominique. Le ban et l'arrière-ban du parti collectiviste s'était groupé autour de « la grande citoyenne », qui était accompagnée d'une de ses amies, la citoyenne Marguerite Comme.

Sur l'estrade, d'une simplicité antique, prennent place M. Henri Carette, conseiller municipal, président de la réunion ; M. le commissaire de police du deuxième arrondissement, ceint de son écharpe ; au second plan, Jules Guesde, au milieu, ayant à sa droite l'amie de Louise Michel et à sa gauche « la grande citoyenne. »

Aucun incident à signaler, un peu de houle et beaucoup d'enthousiasme dans la partie collectiviste de l'auditoire, qui prend, dès le début de la réunion une attitude hostile et intolérante pour la minorité.

Présentation des orateurs

M. le président Henri Carette se lève et s'exprime en ces termes :

« Citoyennes, citoyens,

» Avant de donner la parole aux orateurs, je préviens l'assemblée que la parole sera donnée à tous ceux qui désirent la prendre. Je demande que l'assemblée écoute en silence, et que les travailleurs de Roubaix laissent la plus grande latitude aux orateurs.

» La parole est à la citoyenne Louise Michel. »

Discours de Louise Michel

LA CITOYENNE LOUISE MICHEL. — Citoyens, mon premier cri sera : *Vive la Révolution sociale* ! (Longs applaudissements.) J'appelle de mes vœux les plus ardents l'avènement de la vraie République. Je l'ai dit en Hollande où il y a des rois, pourquoi ne pourrais-je pas le dire ici où il n'y a que des hommes libres : nous n'avons que l'image de la République.

Mais nous n'avons pas encore la Grande République égalitaire qui courbera tout le monde sous le joug du travail, et ne permettra pas que les uns soient des forçats et les autres des oisifs, qui se feront pas de l'ouvrier une bête de somme comme le bœuf ou le cheval. (Longs applaudissements.)

« J'ai vu des hommes étiolés par le travail, d'autres étiolés par le vice et l'oisiveté. Les premiers valent le cœur et l'intelligence hauts, les seconds étaient ce que nous appelons à Paris « des petits crevés. » (Trépignements d'enthousiasme.)

» La faute n'en est pas à eux. L'homme n'est pas né pervers, mais dans le moule où le coulent une législation et une société bourgeoise, il devient fatalement mauvais, corrompu, criminel. (Applaudissements.) »

Incident

Un coup de sifflet retentit.

A la porte ! à la porte ! hurlent douze cents collectivistes. On se bat dans le fond de la salle, tout le monde se dresse sur les pieds et ne parvient à rien voir.

Le président agite sa sonnette, se lève, dit quelques paroles qui se perdent dans le bruit. Enfin le silence se fait, et Louise Michel continue :

Reprise du discours

« Dans notre République, il n'y aura plus d'expulsion, parce qu'il n'y aura plus de frontières, partant plus d'étrangers ; il n'y aura que la solidarité et la fraternité dans l'humanité.

» Aujourd'hui, c'est la force qui prime le droit et contraint la femme aux dernières ignominies.

» D'ailleurs, le crime n'est pas le fait du criminel. Le crime est la résultante de notre état social, les véritables criminels sont une législation oppressive et la bourgeoisie qui a corrompu la législation. (Longs applaudissements.)

» Nous avons entrevu, en juin 1848 et en 1871, la République de l'avenir. Nous avons connu, dans la Nouvelle Calédonie, des républicains de 1848, et nous savons quelles furent leur bravoure et leur honnêteté. »

Nous ferons remarquer respectueusement à la grande citoyenne, qu'il n'y avait plus en 1871 à la Nouvelle-Calédonie un seul insurgé de 1848, par l'excellente raison qu'on ne les y avait pas envoyés — Cayenne étant à cette époque la seule colonie pénitentiaire qui avait remplacé le bagne de Toulon, et tous les condamnés politiques ayant bénéficié de la loi d'amnistie, les seuls insurgés de juin qu'elle ait pu connaître étaient des insurgés condamnés pour crimes de droit commun. Elle choisit donc bien mal ses exemples de vertu civique. (N. D. L. R.)

« Un précipice immense sépare le vieux monde dans lequel nous nous débattons, du monde de l'avenir. Nous voici sur le pont qui conduit vers le monde nouveau, il faut qu'il s'écroule, après notre passage pour rendre impossible tout retour vers le passé. Il faut que le vieux monde aille rejoindre dans les profondeurs de la terre les espèces d'animaux disparus, que les mineurs connaissent bien pour avoir rencontré leurs squelettes dans leurs effroyables travaux.

» Que sera cette République de l'avenir ? Nous entrevoyons ces rives brillantes aux jours de révolution, lorsque le peuple gronde et se révolte. Son avenir est proche, et la classe pourrie des dirigeants ne peut pas plus en empêcher l'avènement qu'on ne pourrait empêcher le jour de se lever. (Longs applaudissements.)

» De chaque goutte de sang versé par les quarante mille hommes assassinés par la répression versaillaise, est né un combattant. Tels autrefois les juifs se multipliaient en dépit des prêtres qui les assassinaient et des nobles qui leur volaient leur argent. (Applaudissements.)

» On nous persécute comme on persécutait les juifs. Nos frères sont en prison à Riom et à Montceau, pour n'avoir pas voulu courber la tête sous le joug hypocrite de la bourgeoisie et pour avoir répété cette maxime de l'avenir : « *Ni Dieu, ni maître !* » (Applaudissements.)

» Car toutes les corruptions et tous les crimes de l'humanité découlent de cette double idée, de ce double mensonge : « *Dieu et l'Enfer !* » (Longues acclamations.)

» Si le peuple n'avait pas crié, ne s'était pas insurgé nous serions avec nos armées aux pieds des pyramides et *cinquante siècles* (sic) — (c'est quarante, citoyenne, — Cinquante siècles verraient maintenant au pied de ces pyramides des *millions* (sic) de cadavres et d'ossements blanchis. (Applaudissements.)

(*Des millions*, c'est peut-être un peu trop ; mais enfin l'hyperbole est une figure de rhétorique chère aux femmes. — N. D. L. R.)

» Dans notre République, il n'y aura plus comme dans les gouvernements passés, ces escouades d'argousins et de policiers qui s'attachent à nos pas, comme des parasites, pour nous moucharder, pour nous vendre. » (Longs applaudissements.)

(M. le commissaire de police entend sans broncher cette ignoble diatribe. Voyant que la grande citoyenne s'apprête à recommencer, il se tourne vers elle : le citoyen Carette intervient et la conférencière change le cours de son discours.)

» Je ne fais pas le procès des hommes, dit-elle, mais celui des institutions. Prenez le fils de Czar. Est-ce sa faute, s'il est fils de Czar ? non. Et si les nihilistes cherchent à le supprimer, c'est la fonction qu'ils visent, et non l'homme. (Protestations légitimes.) Cris : à la porte l'interrupteur ! Brouhaha indescriptible.

» Dans notre société tous les enfants auront le droit de vivre et de grandir dans leurs corps et dans leur intelligence.

» Dans la société actuelle nous n'avons pas l'égalité ; nous n'avons que des lois faites par les uns contre les autres. Si chacun produisait, s'il n'y avait pas des parasites, des bourgeois, des repus à côté des faméliques, les insurrections prendraient fin. Il n'y aura plus ni Allemands, ni Belges, ni Français, il n'y aura plus que des hommes libres. » (Applaudissements. Cris : Vive la citoyenne Louise Michel ! Vive la grande citoyenne !)

Louise Michel se rassied.

Deuxième incident

UNE VOIX. — Nous demandons le programme de la nouvelle République. (Tumulte. Applaudissements de la minorité.)

UN AUTRE AUDITEUR. — Comment constituerez-vous la famille dans votre société ?

LOUISE MICHEL. — Comment pouvez-vous nous demander, à nous qui ne sommes que des individualités, notre programme. Notre programme sera fait par le peuple, et quand un programme est rédigé par l'universalité des citoyens, il est bien fait. (Applaudissements.)

Discours de M. Jules Guesde

M. HENRI CARETTE. — La parole est au citoyen Jules Guesde.

LE CITOYEN JULES GUESDE. — « Citoyennes, citoyens, tout à l'heure, un interrupteur demandait quelle serait la constitution de la famille dans notre République.

» Je m'étonne d'entendre une semblable question dans une bouche bourgeoise. C'est bien à vous de parler de famille, à vous qui avez souvent, presque toujours, deux ménages, sinon trois ou quatre (applaudissements) ; à vous qui brisez la famille de l'ouvrier, qui enlevez la femme à son ménage, qui prenez le père, les enfants, tout le monde enfin pour les distribuer dans vos bagnes capitalistes. Savez-vous combien il y a de femmes en France arrachées par vous à leurs foyers ? Il y en a trois cent soixante-quinze mille et le nombre des enfants que vous avez volés à leurs parents s'élève à un demi-million ! (Applaudissements.) La bourgeoisie est la seule classe qui n'ait pas le droit de parler de famille.

» J'arrive à l'objet de ma conférence. Je suis venu pour vous parler des grèves. Dans le wagon qui nous emportait, mon amie, Louise Michel et moi, il y avait un fabricant de Roubaix, appartenant au parti républicain radical. Il exprimait le désir qu'une loi intervînt comme en Allemagne pour interdire les grèves. (Rires.) Cet estimable bourgeois ignorait qu'en Allemagne le droit de grève est un droit primé. (Rires.) et qu'il n'y a pas de loi qui l'interdise. (Rires.) La grève est indispensable, c'est une arme défensive, mais une arme nécessaire, elle apprend à l'ouvrier à relever son échine déjà courbée par le despotisme patronal, à se tenir debout devant le patron, à lui parler pour la sauvegarde des intérêts ouvriers.

» La grève est l'éclair qui sillonne un instant la nue, et dont la lumière découvre l'antagonisme des classes, comme l'éclair montre dans la nuit l'horizon obscurci.

» Oh ! Je sais bien qu'on nous dit : Eh bien ! que l'ouvrier quitte l'atelier, personne ne l'en empêche. L'ouvrier, une fois dans la rue, n'a pas de quoi manger ; et c'est le droit au pain qu'il réclame. (Applaudissements.)

» Mais ce droit est tellement primordial que nulle part je n'ai rencontré personne qui l'ait sérieusement contredit. J'ai parcouru la France, libre et entre deux argousins, et je n'ai jamais rencontré aucun bourgeois pour contredire sérieusement mes arguments.

» Les bourgeois n'ont à nous opposer que la force, que les gendarmes... (Longs applaudissements.)

» Quand les gendarmes ne suffisent pas, on passe la parole au chassepot.

» Vous les avez vus, il y a deux ans, à Roubaix, appelant l'armée à leur aide, et l'armée les a bien mieux défendus contre vous, qu'elle n'avait défendu la France contre les Prussiens. (Applaudissements.)

Cris : Vive l'armée !

JULES GUESDE. — On vient de crier : Vive l'armée. Eh bien ! oui, vive l'armée, si, par l'armée, vous entendez la réunion de tous les citoyens.

» C'est un fait économique indéniable que plus le travail humain devient productif, plus l'humanité est mise en mesure de satisfaire à ses besoins, et plus la classe ouvrière est malheureuse, moins elle est rémunérée. Aujourd'hui la production a décuplé, l'ouvrier a-t-il un salaire supérieur ? Nominalement, oui — en réalité, non. Ce salaire est inférieur au travail. De là est née la question sociale.

» Lorsque les objets de consommation augmentent de 50 0/0 de valeur, le salaire de l'ouvrier diminue au lieu d'augmenter proportionnellement.

» On nous a traités de partageux. Les vrais partageux sont les bourgeois, qui dans le travail font deux parts : l'une petite, « la part du salaire, » l'autre très-grosse, « la part profit », s'attribuent cette dernière et abandonnent l'autre aux ouvriers.

Une interruption se fait entendre à laquelle répondent de toutes parts les cris : « A la porte l'interrupteur ! »

Jules Guesde invite l'interrupteur à monter à la tribune.

Troisième incident

M. BROUX (c'est le nom de cet interrupteur). — « J'ai une simple question à poser à M. Guesde. La grève d'il y a deux ans a eu pour effet d'enlever à notre ville dix millions de commissions qui sont allées en Allemagne et en Angleterre. Que feront les ouvriers lorsque l'industrie nationale aura été complètement ruinée par de telles grèves ?

Reprise du discours de Jules Guesde

M. JULES GUESDE. — « Il y avait un moyen bien simple d'éviter ce mal ; c'était d'accepter les propositions ouvrières. La responsabilité de cette grève retombe sur les patrons. Je ne savais pas autant de patriotisme à MM. les patrons. Lorsqu'il s'agit de recruter des gardes-chiourmes pour malmener leurs ouvriers, qu'importe la nationalité de ces gardes-chiourmes, pourvu qu'ils aient de la poigne.

» Ne parlez pas de patriotisme, vous qui affamez l'ouvrier français par la concurrence de l'ouvrier étranger. (Applaudissements.)

» Vous avez ici un maire qui est fabricant, et qui possède des tissages dans la Pologne Russe, uniquement pour faire concurrence à Roubaix.

» Produire le meilleur marché possible, vendre le plus cher possible, voilà la ligne de conduite du patron. Ce n'est pas sa faute ; le véritable coupable, c'est l'institution, c'est le patronat. (Applaudissements.)

» La société actuelle est pourrie. On m'a accusé d'avoir dit à Montluçon qu'il fallait pendre tous les patrons. Pourquoi ? pour faire hériter leurs fils ? — Ce n'est pas la peine. (Rires.)

» La question sociale se liquidera par la restitution à la collectivité de la propriété qui lui a été volée. (Applaudissements.)

» Comment arriverons-nous à ce retour ? Par la force. Et qui donc pourra nous reprocher d'user de la violence. Ce ne sont pas les bourgeois, qui ont eu, à quatre reprises, en 1789, en 1830, en 1848, en 1870, recours à la force pour le triomphe de leurs intérêts. (Longues acclamations.) Notre révolution est aussi légitime que la vôtre. D'ailleurs, il y aura place pour vous dans notre société, il y aura place pour tous ceux qui travaillent, pour tous ceux qui produisent.

» D'ailleurs, il n'y a pas de progrès sans révolution sanglante. A chaque pas en avant de l'humanité, correspond une effusion de sang. Pour conquérir la liberté religieuse, on a versé du sang au XVIe siècle ; pour conquérir la liberté politique, la Révolution a légitimement guillotiné Louis XVI, et pour conquérir votre République bourgeoise, il a fallu le concours des fusils — ce n'étaient malheureusement pas des fusils français. (Applaudissements.)

» Il y a un an, quand je me suis présenté à vos suffrages — non pas pour entrer à la Chambre, car nous nous moquons des assemblées publiques ; elles ne sont faites que pour s'en emparer un jour de colère populaire. — Quand je me suis présenté à vos suffrages, nous étions cinq cents. Nous sommes deux mille aujourd'hui, nous serons cinq mille demain, groupés autour du drapeau rouge du Prolétariat et de la Révolution sociale. (Acclamations. Cris : Vive Jules Guesde !) »

Sur la demande du président, pour savoir qui veut prendre la parole, M. Broux reparaît à la tribune :

« Le citoyen Guesde, dit-il, ne connaît pas du tout la fabrication de Roubaix. Nous avons à lutter contre une concurrence terrible. Le taux des salaires est très élevé dans notre ville, tandis qu'en Saxe l'ouvrier gagne un marck par jour, c'est-à-dire 1 fr. 25 centimes. » (Interruptions violentes.)

JULES GUESDE. — Je serai bref. Pour légitimer les revendications ouvrières, je vous citerai l'exemple de votre maire, faisant travailler les paysans polonais, parce qu'ils coûtent moins cher. Les Américains ont fait venir des Chinois, parce que les coolies leur coûtent trois francs au lieu de deux et trois dollars qu'il faut payer les ouvriers blancs. Les blancs se sont insurgés, et il leur a fallu jouer du poignard pour vaincre l'importation chinoise. A Lyon, les patrons font dans la campagne de grandes fabriques, parce qu'ils paient les ouvriers moins cher qu'en ville, et ils plongent ainsi dans la misère les classes ouvrières. Les *canuts* en chambre sont ruinés par les grandes industries.

L'orateur termine par une violente sortie contre les bourgeois.

LOUISE MICHEL paraît de nouveau, parle des femmes, refait son éternel discours et la séance est levée à six heures moins un quart.

Conclusion

Nous nous sommes appliqué à reproduire, sinon dans leur texte, du moins dans leur physionomie, les discours de Louise Michel, et de Jules Guesde.

Plus que jamais nous sommes sortis de cette réunion convaincu que le parti collectiviste est incapable de formuler un programme pratique. Il est d'ailleurs, divisé en une multitude de petites écoles qui se détestent et s'excommunient mutuellement.

Nous aurons occasion de revenir sur les théories de M. Guesde, pour les analyser de plus près, pour en montrer le danger et le néant.

Nous voulons simplement aujourd'hui — étant donné l'heure avancée où nous écrivons ces lignes — demander au conférencier si la question sociale serait bien avancée au cas où les ouvriers, prenant à la lettre ses excitations au vol et à l'assassinat, incendiaient et pillaient les fabriques.

La question sociale n'aurait pas fait un pas en avant. L'ouvrier seul souffrirait un peu plus de la misère, qui est en grande partie le résultat de la crise que traverse en ce moment, l'industrie française. De telles excitations et d'aussi folles théories engendreront la guerre sociale, la pauvreté et la ruine d'un pays.

PIERRE SALVAT.

P.-S. — Il y avait, hier, une telle cohue dans la salle Dominique, que bon nombre d'incidents, dont quelques-uns très graves, nous ont fatalement échappé. Certains collectivistes ont prouvé leur intolérance et leur peu de courage, en s'attaquant à des citoyens inoffensifs, qui avaient le malheur de ne pas penser comme eux, et qui témoignaient leur opinion sans troubler l'ordre et sans interrompre les orateurs.

C'est ainsi qu'un de nos jeunes gens les plus connus de Roubaix, M. Achille Noyelle — ayant eu l'esprit de penser que les excentricités de Louise Michel ne devaient pas être prises au sérieux, et s'étant permis de rire — s'est vu violemment apostrophé par un de ses voisins.

Presqu'aussitôt, et avant même qu'il eut répondu à la brutale interpellation dont il était l'objet, notre sympathique concitoyen recevait dans les yeux une poignée de sable fin, tandis qu'une vingtaine d'individus se jetaient violemment sur lui et l'accablaient de coups à la tête dans l'estomac et dans les reins. On a même essayé de lui plonger la tête dans une chaufferette pleine de cendres vives.

Un courageux auditeur, M. Delporte, ayant voulu secourir M. Noyelle, recevait à son tour en plein visage un coup de poing qui lui fendait la lèvre supérieure.

P. S.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

ELECTION AU CONSEIL DE PRUD'HOMMES. — Voici le résultat de l'élection de prud'hommes, qui a eu lieu ce matin, à la Mairie :

1re *catégorie* : Inscrits 51 ; votants 23 ; M. Ch. Dhalluin 22 voix ; M. Georges Motte, 22 voix, élus.

2e *catégorie* : Inscrits, 182 ; votants, 70. M. Cordonnier, 79 voix. élu.

4e *catégorie* : Inscrits, 87 ; votants, 9 ; M. Paul Derville 9 voix. Personne ne s'étant présenté pour le 2e tour de scrutin, M. Paul Derville est élu.

Nous croyons savoir que M. Paul Derville a été porté à son insu ; ce qui, avec la décision de la chambre syndicale des entrepreneurs, est cause du nombre restreint de voix qu'il a obtenues.

L'AFFAIRE DES DÉLÉGUÉS. — La presse parisienne continue à s'occuper de la malheureuse affaire des délégués roubaisiens.

Chaque journal apporte sa note personnelle aux commentaires de cet incident. Les uns — comme le *Gaulois* d'aujourd'hui — en font le thème d'une chanson ruisselante de gaieté et de sel ; les autres, comme le *Petit Moniteur universel* et le *Pays*, demandent énergiquement que la lumière soit faite.

Est-il besoin de dire que nous sommes avec ces derniers, et que plus que jamais nous supplions la Municipalité — dans l'intérêt même de MM. Flipo et Delebois — de livrer à la publicité les documents officiels qu'elle possède depuis tantôt une semaine ?

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX. — La Mairie nous communique l'avis suivant :

« Par arrêté de M. le Préfet du Nord, les commerçants patentés appelés à prendre part à l'élection des membres du Tribunal de Roubaix, et désignés sur la liste dûment visée et arrêtée par la Commission instituée à cet effet, conformément à la loi, sont convoqués au mardi 26 décembre, courant, au Tribunal de Commerce de Roubaix (Salle d'audience), à l'effet de procéder au renouvellement de la série des Membres dudit Tribunal sortant d'exercice en 1882, et qui se compose de MM. Ferrier, Edouard, Président (rééligible) ; Defrenne, Achille, Juge (rééligible) ; Motte, Léon et Watine, Paul, Juges suppléants (rééligibles).

» L'élection aura lieu de 9 à 11 heures du matin pour le Président ; de 11 à 1 heure pour le juge, et de 2 à 4 heures de l'après-midi pour les Juges suppléants.

» L'élection aura lieu sous la présidence de M. le Maire de Roubaix, assisté de quatre assesseurs, qui seront les deux plus jeunes et les deux plus âgés des électeurs présents. — L'élection des Juges suppléants aura lieu au scrutin de liste.

» Au premier tour de scrutin, nul ne sera élu s'il n'a réuni la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au deuxième tour, qui, le cas échéant, aura lieu le mardi suivant, au même lieu et à la même heure, l'élection sera acquise à la majorité relative.

» Si, par suite de l'élection du Président et du Juge, il survenait des vacances au sein du Tribunal, un nouveau scrutin serait ouvert immédiatement, à l'effet de pourvoir à ces vacances.

» Nul ne pourra être nommé Juge s'il n'a été Suppléant. — Le Président ne pourra être choisi que parmi les anciens juges.

» Sont éligibles aux fonctions de Juge ou de Juge suppléant :

» Tout commerçant et agent de change, âgé de trente ans, inscrit à la patente depuis cinq ans, et domicilié, au moment de l'élection, dans le ressort du Tribunal ; toute personne ayant rempli depuis cinq ans les fonctions de Directeur de Société anonyme ; tout capitaine au long cours et maître au cabotage, ayant commandé pendant cinq ans, justifiant des mêmes conditions d'âge et de domicile, porté sur la liste des électeurs ou étant dans les conditions voulues pour y être inscrit.

» Les anciens commerçants et agents de change sont éligibles, s'ils ont exercé leur commerce pendant cinq ans.

» Le Président proclamera le résultat de l'élection. Le procès-verbal sera dressé en quadruple original. Le Président en transmettra deux exemplaires au Préfet et un au Procureur général ; le quatrième sera déposé au Greffe du Tribunal. Cet acte énoncera la composition de l'assemblée ; le nombre des électeurs présents et le nombre des suffrages obtenus par chacun des candidats élus, avec l'indication de leur âge, de leur domicile, de leur profession, du temps depuis lequel ils sont inscrits à la patente ; et, pour les anciens négociants, du temps pendant lequel ils ont exercé leur commerce. »

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX. — Nous recevons de la Mairie la communication suivante :

« Les commerçants patentés de la circonscription du Tribunal et de la Chambre de commerce de Roubaix, désignés sur la liste dûment révisée, conformément à la loi, sont convoqués au mardi 26 décembre courant, de *9 heures du matin à midi*, à la Mairie de Roubaix (salle des Adjudications), à l'effet de procéder à l'élection des membres appartenant à la série sortant d'exercice en 1882, qui sont : MM. Jean-Baptiste Screpel ; Alexandre Vinchon ; Florentin Eloy-Duvillier, et Julien Lagache fils.

» L'assemblée sera présidée par M. le Maire de Roubaix, assisté de quatre assesseurs, qui seront les deux plus jeunes et les deux plus âgés des électeurs présents.

» L'élection sera faite au scrutin de liste.

» Nul ne sera élu au premier tour de scrutin, s'il n'a obtenu la moitié plus un des suffrages exprimés, et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits.

» Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, il y sera procédé de la même façon, le *mardi suivant*, aux lieux ci-dessus indiqués et à la même heure, sans qu'il soit besoin d'une nouvelle convocation.

» La majorité relative sera alors suffisante.

» Le Président du bureau proclamera le résultat de l'élection. Le procès-verbal sera dressé en triple original. Le Président en transmettra deux exemplaires au Préfet. Le troisième restera déposé au greffe de la Chambre de commerce. Cet acte énoncera la composition de l'assemblée, le nombre des votants présents et le nombre des suffrages obtenus par chacun des candidats élus. »

Nous recevons l'avis suivant :

« La Chambre de commerce de Roubaix se réunira à l'Hôtel-de-Ville, demain mardi, à 4 heures du soir.

» Voici l'ordre du jour de cette réunion : 1° Lettre du Préfet au sujet des consultats. — 2° Lettre du Ministre concernant les certificats d'origine. — 3° Questions relatives au Conseil supérieur du commerce. — 4° Communications très importantes. »

OCTROI DE ROUBAIX. — Voici l'exposé des motifs et le texte d'un projet de loi ayant pour objet la prorogation d'une surtaxe sur le vin à l'octroi de Roubaix (Nord), présenté au nom de M. Jules Grévy, Président de la République française, par M. Tirard, Ministre des finances :

Exposé des motifs. — La commune de Roubaix (Nord) demande la prorogation pour 5 ans, à partir du 1er janvier 1883, de la surtaxe de 3 fr par hectolitre de vin, actuellement perçue à l'octroi de cette ville, en vertu de la loi du 27 décembre 1870 et qui expire avec l'année courante.

Le produit de cette surtaxe s'élève en moyenne à 32,325 francs, et la situation financière est telle que l'on ne saurait priver la ville de cette ressource. Il est vrai que, d'après le relevé des trois derniers comptes, les recettes ordinaires l'emportent de 819,334 francs sur les dépenses de la même catégorie, mais il apparaît, sur l'ensemble des opérations budgétaires un déficit d'environ 400,000 francs. D'un autre côté, le passif de la Caisse municipale atteint 18,845,410 francs. Il provient notamment de huit emprunts, sur lesquels il reste dû en capital 13,091,983 fr. Pour le service de cette dette, les contribuables déjà grevés de tous les centimes spéciaux, ont à supporter, jusqu'en 1919, 20 centimes extraordinaires, qui ne rapportent par an que 219,800 francs.

Dans ces conditions, nous pensons, avec le Conseil d'Etat, que le maintien de la surtaxe sur les vins à l'octroi de Roubaix est pleinement justifié.

Projet de loi. — Le Président de la République française, décrète : Le projet de loi dont la teneur suit, sera présenté à la Chambre des députés par le Ministre des finances, qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Article unique. — Est prorogée jusqu'au 31 décembre 1887, inclusivement, la surtaxe de trois francs par hectolitre de vin actuellement perçue à l'octroi de Roubaix, département du Nord, en vertu de la loi du 27 décembre 1879.

Cette surtaxe est indépendante du droit de 4 fr. 80 c. qui peut être perçu à titre de taxe principale sur la même boisson.

Fait à Paris, le 15 décembre 1882.

Le Président de la République française,
Signé : JULES GRÉVY.

Par le Président de la République,
Le Ministre des Finances,
Signé : P. TIRARD.

LES VOTES DE M. A. SCREPEL. — Dans la séance du 16 décembre, M. A. Screpel a voté : 1° contre l'amendement de M. Janvier de la Motte ; — 2° pour l'ensemble du budget de 1883 sur ressources extraordinaires.

ADJUDICATION. — Une erreur d'impression nous a fait dire, dans le résultat de l'adjudication de la fourniture de rideaux en coutil pour l'école de filles de la rue de Soubise, que M. Prouvost-Delescluse a été déclaré adjudicataire. C'est M. Jules Prouvost-Delescluse, tapissier, qu'il faut lire.

UNE SOIRÉE DRAMATIQUE ET MUSICALE AU PATRONAGE DE CROIX. — On nous écrit :

« Cette soirée, la première donnée par les membres du Patronage, a été on ne peut mieux suivie et même mieux remplie, car, grâce au zèle et au dévouement de notre cher directeur, M. l'abbé Boudein, ainsi que de son honorable président, M. Louis Pollet, nos jeunes gens se forment et deviennent des artistes au petit pied, mais dans la bonne acception du mot.

» La salle était comble : il y avait plus de 800 personnes.

» La première partie a été remplie, par les chants de deux amateurs émérites, bien connus à Roubaix : M. Henri Libossart, baryton et M. Charles Ferraille, ténor. Tous deux ont obtenu un égal succès ; le premier dans *Jean-Bart*, de Luigi Bordèse et le *Repentir*, de Ph. Mary ; le second dans les *Rameaux*, de J. Faure et le *Lac*, de Niedermeyer. Ils ont été chaleureusement applaudis et ces applaudissements s'adressaient en même temps à leur accompagnateur, M. Guillouat.

» La *Grève des Forgerons*, de Coppée, dite par M. Michaud, a ensuite empoigné l'auditoire. Ce récit, toujours brûlant d'actualité, a produit d'autant plus d'impression que M. Michaud, jeune homme de 18 ans, à la figure fine et sympathique, a d'excellentes manières, et dit le vers avec méthode et avec âme.

» Pendant l'intermède, M. L. Pollet a fait une bonne et substantielle allocution sur « l'Utilité des Cercles Catholiques ». Il a ensuite fait une quête.

» Le montant, espérons-le, a témoigné largement de l'effet produit par sa parole.

» La seconde partie se composait d'un drame en trois actes, le *Proscrit*, un vrai drame entremêlé de chants bachiques et comiques, un de ces drames moraux où le vice est toujours puni, où la vertu est toujours récompensée, ce qui n'est pas plus mal après tout. Le titre seul explique l'action. Un comte d'Anfreville, injustement banni de sa patrie, meurt en exil. Son fils est dépouillé par un ancien secrétaire, qui a pris pour titre le comte d'Aspremont. Mais des lettres interceptées permettent de reconnaître l'erreur judiciaire et le Roi n'a rien tant à cœur que de réparer le tort causé. D'Anfreville est remis en possession de ses droits et de ses biens ; en un mot, Dieu venge l'innocent. Ce drame ne comprend pas moins d'une trentaine de personnages.

» Dans l'impossibilité de les citer tous, nous nous bornerons à offrir nos félicitations aux principaux acteurs : MM. Gustave Cochateux, (le Proscrit) D. Quesnoit, (comte d'Aspremont), A. Delporte, (le cabaretier), Alf. Quesnait (Blaise), Simon Leleu (Catignan), Gustave Beauvers (Bailli), Henri Rokens (Jasmin), qui ont joué à qui mieux mieux. Ceux que nous oublions voudront bien nous excuser — nous citons de mémoire.

» Au nom de tous les membres honoraires et de toute l'assistance, nous remercions aussi les organisateurs de cette charmante soirée, et volontiers nous leur dirions, si nous ne craignions d'être irrévérencieux : A quand le prochain ?

X. »

CONCOURS DE SERINS. — Un grand concours de serins a eu lieu dimanche dernier, à l'estaminet du *Chinois*, chez Em. Goublier, Place-Verte, 16, à Roubaix. 76 cages ont été exposées au concours. Voici les noms des amateurs qui ont été primés :

Une médaille d'honneur a été décernée à M. J.-Bte Leplat, de Roubaix, comme propriétaire du plus bel oiseau du concours.

1er prix, jeune mâle blanc, Dubois, de Lille. — 2e, jeune mâle, blanc, Em. Corneille, de Tourcoing. — 1er, jeune femelle blanche, Clarisse de La Marlière. — 2e, jeune femelle blanche, Delattre, de Roubaix. — 1er, vieux mâle blanc, Alexis Mazure, de Roubaix. — 2e, vieux mâle blanc, Vandegypt, de Roubaix. — 1er, vieille femelle blanche, J.-L. Lipart, de Roubaix. — 2e, vieille femelle blanche, F. Reulsl, de Roubaix. — 1er, jaune, J. Delcroix, de Roubaix. — 2e, jaune, Destombes, de Roubaix. — 1er, femelle jaune, Delcroix, de Roubaix. — 2e, femelle jaune, Ch. Vaepoir, de Tourcoing. — 1er, mâle panaché, J.-Bte Houzet, de Roubaix. — 2e, mâle panaché, Capreilla, de Roubaix. — 1er, femelle panachée, Delcroix, de Roubaix. — 2e, femelle panachée, J.-Louis Lipart, de Roubaix.

ACTE DE PROBITÉ. — Hier, Mlle Maria Boyart, demeurant rue de l'Ommelet, a trouvé, sur la Grande-Place, un magnifique plaid. Elle s'est empressée de le remettre à M. le commissaire central.

UN VOL AVEC EFFRACTION. — La nuit dernière, des malfaiteurs se sont introduits dans le magasin de retorderie de M. Lesur, rue de la Chapelle-Carette. Ils ont arraché un volet, brisé une vitre, et fracturé les serrures de deux bureaux, dans l'espoir d'y trouver de l'argent. Mais ils ont été trompés dans leur attente. Les auteurs sont inconnus.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE s'est manifesté aujourd'hui, à midi, chez M. Lequenne, fabricant de caisses, rue de l'Espérance. Le feu a été éteint par les habitants de la maison et par les voisins. Les dégâts sont insignifiants.

TOURCOING

INSTALLATION D'UN RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE. — Le maire de la ville de Tourcoing informe ses concitoyens que les travaux d'établissement du réseau téléphonique Tourcoing-Roubaix vont commencer. Ce réseau sera en communication avec Lille, où des réseaux téléphoniques seront mis à la disposition du public.

En vue de gêner le moins possible les propriétaires, les fils téléphoniques, au lieu d'être fixés sur des poteaux aux façades des maisons, seront placés sur des charpentes élevées sur les toits.

Le Maire de Tourcoing invite ses concitoyens à faciliter, autant que possible, la tâche des agents du télégraphe en leur permettant d'établir sur les toitures les appuis dont ils auront besoin, et en leur donnant toutes facilités pour traverser leurs propriétés pendant l'exécution des travaux.

A l'Hôtel-de-Ville, le 22 novembre 1882.

V. HASSEBROUCQ.

LES VOTES DE M. D. DEBUCHY. — Dans la séance du samedi 16 décembre, M. Debuchy a voté : 1° pour l'amendement de M. Janvier de la Motte ; 2° n'a pas pris part au vote dans le scrutin sur ensemble du budget 1883 sur ressources extraordinaires.

LILLE

Election au Conseil d'arrondissement

Canton de Lille-Centre

(Scrutin de ballottage).

LILLE — PREMIER BUREAU.	
Inscrits	1,517
MM. Simon.	424 voix.
Leduc.	462 »
Blancs et nuls	40
Blondel et divers	15
LILLE — 2e BUREAU	
Inscrits	1,520
MM. Simon.	434 voix.
Leduc.	285 »
Blondel, divers, blancs et nuls	66
RÉSULTAT POUR LILLE	
MM. Simon.	858 voix.
Leduc.	747 »
Blondel, divers, blancs et nuls.	120
LA MADELEINE-LEZ-LILLE	
Inscrits	1,091
MM. Simon.	244 voix.
Leduc.	317 »
Blondel et divers.	15
RÉCAPITULATION	
Inscrits	4,158
Votants	2,401
MM. Simon	1,102 voix.
Leduc	1,164 »

M. Leduc est élu.

LOUISE MICHEL A LILLE. — C'est en vain que de 5 heures à 9 heures du soir, on a attendu Louise Michel à Lille. « L'ange du pétrole, » se souvenant de l'accueil qui lui a été fait à l'Hippodrome a jugé prudent de ne pas venir s'exposer aux huées de la population.

Cependant de grands préparatifs avaient été faits pour la recevoir.

La grande salle de l'estaminet du *Bataclan* rue de Fives avait été louée 100 francs ; on l'avait décorée pour la circonstance et une tribune ou plutôt une chaire avait été élevée.

Plus de deux mille personnes se sont présentées pour assister à la conférence et sont naturellement parties assez désappointées.

A dix heures et en désespoir de cause, un grand bal a été improvisé et a remplacé le discours de la mère Michel.

C'était presque aussi gai.

La Commission organisatrice de l'Exposition d'Art industriel se réunira le mardi 19 de ce mois, à 8 heures du soir pour la lecture et l'approbation des comptes.

RÉCOMPENSE MÉRITÉE. — Les visiteurs de l'Exposition des Arts industriels du Palais-Rameau se rappellent d'un exécutant de grand talent, M. Désiré Laurent, violon-solo des Concerts populaires, qui n'a cessé de les charmer par les nombreuses auditions qu'il a données sur les instruments fabriqués par M. Hel, luthier du Conservatoire de Lille, et qui ont valu à ce dernier une médaille d'or décernée à l'unanimité.

En récompense des services que M. Laurent lui a rendus, M. Hel vient de lui offrir un magnifique violon, copie exacte des Stradivarius de 1715.

Nos félicitations sincères à M. Laurent.

N'oublions pas de mentionner M. Van Driesten, qui a bien voulu agrémenter le cadeau de M. Hel, de peintures héraldiques, qui révèlent chez cet artiste un véritable talent.

Nos lecteurs peuvent s'assurer de la finesse du travail, le violon étant exposé à la vitrine de M. Hel, luthier, rue Nationale, à Lille.

PUBLICATIONS LOCALES. — Le *Métallurgiste*, organe des chambres syndicales ouvrières de la métallurgie, a paru samedi pour la première fois.

NÉCROLOGIE. — M. Warocquier, notaire à Orchies, vient de succomber après une courte maladie.

M. Warocquier est né à Lille, et fut l'un de nos principaux collectionneurs d'objets d'arts. Sa collection de tableaux, est, nous dit-on, très remarquable.

La nuit dernière, un vol des plus audacieux a été commis dans les magasins de toile de l'*Union linière*, rue de Wazemmes. Les malfaiteurs sont montés sur le toit, ont fait une ouverture et l'un d'eux s'est fait descendre à l'intérieur des magasins. Là, il a pris six pièces de toile, d'une valeur de 600 à 700 francs, qu'il a passées à ses complices qui l'attendaient sur le